Nombre :	
de Membres en exercice	26
de Présents	20
de Votants	21
Quorum	14

Date de convocation : 30 janvier 2025

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2025 - 20 heures
Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq,
Le six février, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Trahant dans les locaux de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand situés 1 rue de la Cidrerie au Theil-sur-Huisne (en raison de travaux en cours dans le lieu habituel de réunion), sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. TRUILLET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.
ABSENTES EXCUSÉES : MMES COUVRET (pouvoir à Mme SEMELY), GUILLIN, PAPILLON.
ABSENTS : MME PIGEOT, M. DENÉCHAUD, MME TRÉVIN.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2024**
3. **Vie Associative :**
   - 3.1. Subventions exceptionnelles pour 2025.
4. **Voirie :**
   - 4.1. Approbation de la nouvelle dénomination des voies.
5. **Travaux :**
   - 5.1. Convention de servitude pour modifier un branchement ENEDIS – situé Zone des Boulaies à Mâle.
   - 5.2. Convention individuelle avec le Territoire Énergie 61 (TE61) pour un remplacement d'un candélabre sinistré.
   - 5.3. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes (CDC) des Collines du Perche Normand dans le cadre des travaux du pôle scolaire André Barbet au Theil-sur-Huisne.
6. **Personnel :**
   - 6.1. Besoins ponctuels de personnel : approbation de l'enveloppe budgétaire 2025.
   - 6.2. Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe, suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe et modification du tableau des effectifs.
7. **Gouvernance :**
   - 7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
8. **Informations diverses**

9. **Questions diverses**

****

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. René GARNIER a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2024**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

3. **Vie associative :**

3.1. Subventions exceptionnelles pour 2025.

La commission «Vie Associative» s'est réunie le 20 janvier 2025 pour examiner trois demandes de subventions exceptionnelles :

Sur propositions de la commission, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 1 440.00 € à la coopérative scolaire de l'école Jean et Marcelle Etournay de Mâle, de verser une participation de 1 550.00 € au Foyer Socio-Éducatif du collège Yves Montand, de verser une somme de 1 000.00 € à l'association « Le Theil au Fil du Temps ».

Arrivée de M. TRUILLET à 20h22

4. **Voirie :**

4.1. Approbation de la nouvelle dénomination des voies.

Selon la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), il est demandé à chaque Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieudits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Un long travail de recensement en partenariat avec le Conseil départemental de l'Orne s'est achevé. Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 1 abstention, valide les dénominations énumérées en annexe.

5. **Travaux :**

5.1. Convention de servitude pour modifier un branchement ENEDIS – situé Zone des Boulaies à Mâle.

Des travaux de mise en conformité d'une ligne électrique souterraine au lieudit « Zone des Boulaies » à Mâle doit être effectuer une tranchée sur le domaine public de la Commune de Val-au-Perche. Pour intervenir sur le domaine public, une convention de servitude doit être réalisée pour donner l'autorisation à ENEDIS pour ces travaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de servitude relative à ce dossier.

5.2. Convention individuelle avec le Territoire Énergie 61 (TE61) pour un remplacement d'un candélabre sinistré.

Il y a lieu, dans le cadre du remplacement d'un luminaire suite à un sinistre rue du Stade – Le Theil-sur-Huisne, d'établir avec le TE61 une convention pour ces travaux dans le cadre de la compétence éclairage public. Elle comprend le remplacement du luminaire hors-service par un luminaire Led. Les travaux s'élèvent à 2 108.11 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

5.3. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes (CDC) des Collines du Perche Normand dans le cadre des travaux du pôle scolaire André Barbet au Theil-sur-Huisne.

La CDC des Collines du Perche Normand en collaboration avec la Commune de Val-au-Perche a lancé la consultation pour les travaux de réhabilitation de l'école André Barbet du Theil-sur Huisne. La commune de Val-au-Perche ayant la compétence restauration scolaire et la CDC ayant la compétence scolaire et centre de loisirs, il y a lieu pour un projet commun d'établir une convention pour définir les modalités techniques financières, de gestion de l'opération d'ensemble « groupe scolaire, centre de loisirs et restauration scolaire » en précisant le cofinancement par les parties du programme de travaux. Le CDC pilote l'ensemble du projet. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

6. Personnel :

6.1. Besoins ponctuels de personnel : approbation de l'enveloppe budgétaire 2025.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article 3, 1er alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire fait savoir qu'il est possible de recruter des agents non titulaires pour pallier des besoins ponctuels en fixant l'enveloppe budgétaire annuelle nécessaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer sur ce principe et de fixer à 20 000 € le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée en cas d'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025.

6.2. Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe, suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe et modification du tableau des effectifs.

Deux agents territoriaux sont proposés pour bénéficier d'un avancement de grade au 1er janvier 2025. Afin de pouvoir nommer sur leur nouveau grade les agents concernés et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mars 2025, de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non-complet (20/35ème) à compter du 1er mars 2025, de supprimer deux postes d'adjoints techniques territoriaux principal 2ème classe à temps complet et à temps non-complet à cette même date, de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant, de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

7. Gouvernance :

7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.

- n° 001-2025 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR) pour la requalification des abords de la mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux de Val-au-Perche,

- n° 002-2025 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR) pour l'installation d'un éclairage sportif pour le stade Jacques Vallée,
- n° 003-2025 : Demande de renouvellement d'adhésion des Petites Villes de France pour 2025.

8. Informations diverses

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu le mercredi 12 mars à 19h à la salle Jean Beaudoux pour présenter le projet de vidéoprotection sur la commune de Val-au-Perche à la population.

Il informe le Conseil municipal qu'une course cyclotourisme traversera la commune de Val-au-Perche via l'avenue des Entreprise dans le sens Saint-Germain de la Coudre – Ceton le vendredi 7 mars 2025 dans le cadre d'une randonnée Londres – Cannes.

Suite à une question lors d'un précédent Conseil municipal, Monsieur le Maire avait interrogé La Poste sur la problématique d'accès aux boîtes aux lettres et leur dimension. Il donne lecture d'un courrier reçu du délégué territorial du Groupe La Poste qui informe qu'une campagne de sensibilisation grand public aura lieu sur l'accessibilité des BAL par la presse écrite et les médias.

Monsieur le Maire informe également que la rue de la Matteau vient d'être ouverte à la circulation : elle a dû être fermée deux jours suite à un affaissement d'un ancien réseau d'eaux pluviales. Une reprise en enrobé sera nécessaire dans les prochains jours.

Il indique qu'une subvention au titre du Fonds Vert a été attribuée à la Commune pour les travaux programmés dans le quartier de la Taille sur le lot voirie-aménagement des espaces verts pour un montant de 54 278.50 €.

En revanche, les dossiers déposés pour les demandes de Fonds Vert au titre de l'amélioration énergétique des logements sont susceptibles d'être rejetées car le gain énergétique n'atteint pas les 40 % requis pour être éligible.

Dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD), une étude gratuite sur l'aménagement du Parc de la Pelzinière va être menée : un groupe de travail va être constitué. Pour participer au groupe de travail : un courriel dans ce sens sera transmis au Conseil municipal.

Mme Mousset, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative indique que la première journée du don du sang organisée à Val-au-Perche s'est bien déroulée. 47 personnes se sont présentées dont 13 nouveaux donneurs. Cette opération sera renouvelée d'ici l'été prochain.

M. Lhérault, Adjoint au Maire en charge des Travaux, évoque les travaux d'installation de la vidéoprotection qui sont en cours. Il reste le local technique à finir pour accueillir l'espace de contrôle.

Il informe que les travaux concernant la partie réseaux et assainissement a commencé sur le quartier de la Taille. Une partie du réseau s'est fortement dégradée depuis les études. Une étude complémentaire est nécessaire pour trouver la solution la plus adaptée à la réhabilitation du secteur concerné.

Les travaux de salle polyvalente Jean Beaudoux sont terminés à part quelques travaux de finition. L'extension des locaux administratifs dans la mairie est en cours.

Enfin, il explique au Conseil municipal que les travaux sur le mur de l'ancien presbytère de Saint-Agnan-sur-Erre sont en cours : les conditions météorologiques de ces derniers mois ont fortement aggravé l'état du mur.

Mme Vail, Adjointe au Maire en charge des Seniors, indique que M. Pelletier, tailleur de pierre va établir un diagnostic du monument aux morts du Theil-sur-Huisne. Il a constaté que le socle est à faire, les plaques avec la gravure des soldats est très abîmée. La statue s'effrite de façon inquiétante. Le magnolia situé à proximité devra être taillé car il dégrade la sculpture avec les branches. M. Maufay, Conseiller municipal, précise que ce monument aux morts est celui d'origine et qu'il a déjà été déplacé plusieurs fois, ce qui l'a fragilisé.
Elle indique également que le repas des séniors de Mâle se déroulera le 9 mars prochain.
Enfin, elle indique qu'un atelier cuisine a eu lieu à Saint-Agnan-sur-Erre sur le thème « cuisiner avec les restes ». Quinze personnes ont participé et ils étaient ravis de l'activité. Cela pourra être reconduit pour la semaine bleue.

M. Plessis, Adjoint au Maire en charge de la Culture, indique qu'une commission « Culture » aura lieu prochainement.

Mme Turmel, Conseillère déléguée à la Jeunesse indique qu'une réunion du CMJ aura lieu le 16 février prochain de 14h30 à 15h30.

Mme Moulin, Conseillère déléguée au Commerce, indique que le bail commercial prévu dans le local éphémère a été annulé. Elle précise que la communication a donc été relancée pour trouver des artisans et commerçants intéressés par le local éphémère. Elle indique qu'un créateur de bijoux va s'installer du 10 au 16 février 2025 dans le local éphémère et qu'un autre commerçant de vêtement s'installera à la suite jusqu'au 23 février 2025.

Mme Semely, Conseillère déléguée à la Communication, indique que le panneau d'information est actuellement en panne. Concernant la communication prévue pour la Saint Valentin, elle sera diffusée sur les réseaux sociaux si le panneau n'est pas réparé avant.
Elle précise qu'il y aura prochainement une commission pour le bulletin municipal n° 21. Elle précise également qu'une refonte du site Internet est prévue cette année.

M. François, Conseiller délégué aux Sports, informe que des devis sont en cours pour l'éclairage du terrain Jacques Vallée. Deux devis ont été reçus sur trois.
Il précise qu'une rampe de sécurité sera posée la semaine prochaine aux abords de la piste de roller avec les services techniques et un membre bénévole du Roller Club.
Le projet du boulodrome est à l'étude avec un opération prévue d'ici l'automne 2025.
Enfin, il précise que des défibrillateurs sont en cours de pose sur la salle polyvalente du Clos aux Moines à La Rouge et sur la façade place de la Mairie au Theil-sur-Huisne en lien avec M. Dubois, Conseiller municipal : il précise que la signalétique sera mise en place dès qu'il sera en fonctionnement avec une géolocalisation sur un site dédié.

9. Questions diverses

M. André, Conseiller municipal, indique qu'il y a un problème de prise au vent à l'intérieur du cabinet du Docteur Kanga. Le problème va être signalé à la CDC.
Il renouvelle sa doléance du 24 octobre 2024, à savoir la vitesse excessive au carrefour dit « des 4 Routes », entre la VC n°5, la RD 211 et la RD 636. Il propose l'installation d'un STOP sur la VC n° 5. Monsieur le Maire indique qu'il avait interpellé le Conseil départemental à l'époque par courrier qui n'avait pas donné suite pour modifier le carrefour actuel. M. Conon, Conseil municipal, évoque des bandes rugueuses qui ont été installées sur les voies du Carrefour de la grille d'Amilly à Saint-Agnan-sur-Erre. Monsieur le Maire propose de faire un nouveau courrier au Conseil départemental en évoquant ces solutions.

M. Maufay, Conseiller municipal, demande si les Panneaux Identitaires Communaux (PIC) vont être mis à jour suite à l'adressage. Monsieur le Maire indique d'un plan de poche sera proposé et qu'il fera référence à l'ensemble des 6 communes historiques et non un plan par commune. Les plans PIC en fonte existants pourront être modifiés en lien avec le prestataire qui fait le plan de poche : la question sera posée.

M. Garnier, Conseil municipal, indique qu'il y a eu un problème d'évacuation d'une personne par les pompiers à cause d'une main courante devant un magasin. Monsieur le Maire informe qu'il a demandé des précisions aux pompiers pour apprécier les difficultés rencontrées et envisager une solution.

M. Conon, Conseiller municipal, souhaite connaître l'état de la Résidence des 4 Vents. Monsieur le Maire précise qu'actuellement il n'y a pas de problème de sécurité mais ce sont plus des problèmes d'isolation énergétique. Monsieur le Maire propose que la commission bâtiment se déplace sur site pour visiter les locaux et ainsi se rendre compte de l'état global du bâtiment.

M. Dubois, Conseiller municipal, précise que la construction du pavillon sur le 1er terrain vendu sur le lotissement Bensley a commencé et souhaite savoir si un constat d'huissier a été réalisé avant l'arrivée des camions pour certifier l'état de la chaussée et des abords. Monsieur le M aire indique qu'un constat d'huissier sera fait prochainement.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES 50.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le jeudi 6 mars 2025 à 20h.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. René GARNIER

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD